

M. Peters: Monsieur le président, nous collaborerons sûrement avec la présidence en ne traitant que du nom de la compagnie, ce qui limitera la discussion et la rendra plus difficile. Avco est le nom d'une compagnie établie aux États-Unis comme trust de valeurs d'un certain nombre de compagnies d'assurance. Je suppose que le nom est composé des initiales de ses fondateurs. Évidemment, le nom Avco n'est pas un mot du tout. Je doute qu'on doive lui permettre de changer de nom, pour les raisons que j'ai déjà données. Le nom ne figure pas en italique, et vraiment, ne peut être appelé un vocable. Il y a une différence énorme entre le mot «London» qui est un nom, et «Avco», composé de quatre initiales. Je me demande s'il convient de permettre à une compagnie d'adopter un nom qui n'a vraiment aucune signification. La traduction française du nom sonne beaucoup mieux que la version anglaise.

• (6.20 p.m.)

J'aurais cru préférable que les intéressés adoptent un nom plus conforme à leur activité, savoir la vente d'assurances au Canada, car nombreuses sont les autres compagnies d'assurance qui aurait trouvé plus convenable que la compagnie s'appelle la Delta General Insurance Company ou, plus sage, qu'elle énonce son nom au complet. Le parrain du bill pourrait-il dire pourquoi la compagnie ne s'appelle pas l'Avco-Delta, compagnie d'assurance, car vu ceux à qui elle appartient, ce nom aurait mieux tenu compte de la réalité. La compagnie appartient à l'Avco-Delta Corporation Canada Limited, et comme le président de cette compagnie était aussi le président de la London et Midland General Insurance Company, il me semblerait plus réaliste de l'identifier par ce nom.

A mon avis, si cette société doit s'appeler l'Avco-Delta Corporation Canada Limited, alors ce nom descriptif devrait figurer dans le bill plutôt que celui qui est proposé, soit l'Avco General Insurance Company. Il se peut que le nom proposé par moi soit plus difficile à traduire et, peut-être, le nom proposé dans le bill a-t-il plus de signification en français, puisque l'Avco, Compagnie d'Assurance Générale fait bon effet. Le mot «Delta» ajouté au nom ne sonnerait peut-être pas aussi bien, et il est fort possible que ce mot ait quelque signification en français tandis que l'appella-

[M. le président.]

tion «L'Avco» peut signifier en français tout autre chose qu'en anglais. Mais la plupart des députés conviendront, je pense, que «L'Avco» ne signifie absolument rien. C'est tout simplement un groupe de lettres. Le changement de nom de cette compagnie ne rend pas la désignation de cette dernière plus claire. Si nous voulons apporter des précisions sur la signification du nom en ajoutant le mot «Delta», alors il conviendrait peut-être de le faire.

A mon avis, les lettres a v c o ne forment pas un nom. Ce mot signifierait peut-être quelque chose s'il était entre parenthèses. On ferait alors breveter un nouveau nom qui serait celui de la compagnie. Le parrain pourrait juger bon de remplacer simplement «Avco» par Compagnie d'Assurance Générale, mais cela n'aurait aucun sens car la plupart des compagnies d'assurances s'occupent d'assurance générale. D'autre part il serait peut-être sage de remplacer «Avco» par «Delta». A mon avis, cela aurait un sens. En outre, ne serait-il pas possible d'appeler la compagnie Avco-Delta London Compagnie d'Assurance Générale, puisque ceux qui avaient auparavant souscrit des polices d'assurance avec la London et Midland, Compagnie d'Assurance Générale pourraient ainsi facilement la reconnaître. Ces termes supplémentaires seraient alors inclus entre parenthèses, comme pour bien d'autres compagnies qui ont changé de nom; par exemple, la National Branch (1956) Limited. La date qui figure dans le nom de la compagnie est celle de sa constitution en société. Son insertion est justifiée aux yeux des hommes de loi.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je dois informer le député que son temps de parole est expiré.

M. Barnett: Monsieur le président...

Des voix: Obstruction.

M. Barnett: Je ne sais pas ce que veut dire le râlement que j'ai entendu, mais je suis sûr que tous les députés connaissent le vieil adage selon lequel ce que nous appelons une rose embaumerait autant sous un autre nom. Qu'il me soit permis de dire au comité que l'inverse s'applique exactement aux émules de la mouffette. Je connais encore un autre adage qui a trait aux appellations. Je ne prétends pas être expert en la matière, mais je crois que c'est un certain Shakespeare qui a dit: «Qu'y a-t-il dans un nom?» ou quelque chose dans ce sens-là.